

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 26 mars 2021

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 11 février 2021 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal TORRES-GUARDIOLA, conservateur en chef du patrimoine, musée du Louvre, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jacques BOURGERY, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

- Madame Julie DUPONT, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers de la céramique, spécialité « céramique », cité de la céramique – site de Sèvres.
- Monsieur Benoît LABORDE, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux », musée national et domaine du château de Pau.
- Monsieur Éric LAFOREST, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », archives nationales.
- Monsieur Sébastien NÉE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste », musée du Louvre.
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.
- Madame Agnès PRÉVOST, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », archives nationales.
- Madame Elvire SETRUK-MOLHO, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », bibliothèque nationale de France.
- Madame Vanessa SOUADET, technicienne d'art de classe supérieure, métiers du textile, spécialité « artiste-licier », mobilier national.

Article 2

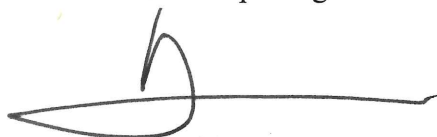
En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 mars 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,



Denis DECLERCK